

Entre Aliénor d'Aquitaine et Blanche de Castille

Les princesses au pouvoir dans la France de l'Est

Patrick Corbet (Nancy)

Le but de cette contribution est d'étudier le rôle et la situation des femmes qui exercèrent des responsabilités de gouvernement dans les Etats féodaux français entre le milieu du XII^e siècle et celui du XIII^e¹⁾. Les réflexions sur les dames au pouvoir demeurent généralement centrées sur les souveraines Aliénor d'Aquitaine (vers 1122–1204) et Blanche de Castille (1188–1252). N'y a-t-il pas quelque arbitraire à isoler leurs figures, même marquantes, et à méconnaître leurs contemporaines placées à la tête de principautés ou de très importantes seigneuries ? Une première justification à leur analyse conjointe serait de rappeler que toutes étaient issues de la même couche sociale, qu'elles agissaient en liaison permanente et que seuls les hasards biologiques et politiques promouvaient certaines à la dignité royale.

L'étude ne pouvait embrasser l'ensemble du royaume de France. En ont été exclus le Midi, autre monde culturel où un régime juridique différent s'exerçait, ainsi que l'Ouest, où le cas d'Aliénor domine une question féminine déjà abordée²⁾. L'espace placé au cœur de l'enquête est celui de trois principautés dans lesquelles l'action des femmes est patente entre

1) Nos vifs remerciements vont à Michel Bur pour ses avis et ses suggestions lors de la préparation de cet article aux thèmes abordés dans le prolongement de nos travaux sur les souveraines ottoniennes : Les saints ottoniens. Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil (Beihefte der Francia 15), Sigmaringen 1986 ; Adélaïde de Bourgogne. Genèse et représentations d'une sainteté impériale. Actes du colloque international du Centre d'Études Médiévales – UMR 5594, Auxerre 10 et 11 décembre 1999, éd. par Patrick CORBET/Monique GOULLET/Dominique IOGNA-PRAT (CTHS. Histoire 3), Dijon 2002. La bibliographie de cette contribution est arrêtée en 2010.

2) En dernier lieu Ursula VONES-LIEBENSTEIN, Eleonore von Aquitanien. Herrscherin zwischen zwei Reichen (Persönlichkeit und Geschichte 160/161), Göttingen 2000 ; Jean FLORI, Aliénor d'Aquitaine. La reine insoumise, Paris 2004 ; Ralph Vernon TURNER, Eleanor of Aquitaine. Queen of France, Queen of England, New Haven 2009, Traduction française, Paris 2011 (compte rendu par Martin AURELL, in : Revue historique 655 [2010], p. 696–700). Voir aussi le colloque Plantagenêts et Capétiens. Confrontations et héritages, éd. par Martin AURELL/Noël-Yves TONNERRE, Turnhout 2006.

1150 et 1250 : le comté de Champagne³, le duché de Bourgogne⁴ et le comté de Nevers⁵. Comme on le verra, les Thibaudiens de Champagne se situent d'ailleurs souvent au centre des relations de parenté réunissant les princesses du temps.

D'autres régions ont permis d'approfondir les observations. Le Nord du royaume, au sens large, procure de riches données comparatives, issues de monographies relatives à des unités féodales⁶ ou encore de la bibliographie suscitée par la comtesse Jeanne de Flandre⁷. Une autre zone s'impose vite à l'attention : celle des principautés lotharingiennes, notamment parce qu'une série d'études y a mis en valeur l'intervention des femmes⁸. En outre, dans les plus méridionales de ces dominations (le comté de Bar, le duché de Lorraine), l'influence française grandit constamment, souvent par l'intermédiaire des comtes champenois, et des situations et des attitudes identiques s'y découvrent. Ces choix expliquent pourquoi cette communication porte en son titre la formule inaccoutumée pour l'époque de « France de l'Est ».

3) Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, 6 vols., Paris 1859–1866 (avec catalogue d'actes), à compléter par les travaux de Michel BUR (voir ses contributions réunies dans *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, Langres 2005) et de Theodore EVERGATES, *Aristocratic Women in the County of Champagne*, in : *Aristocratic Women in Medieval France*, éd. par Theodore EVERGATES, Philadelphia 1999, p. 74–110.

4) Ernest PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, 9 vols., Dijon 1883–1905 (avec catalogue d'actes).

5) René DE LESPINASSE, *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, 2 vols., Paris 1909–1911 ; Constance B. BOUCHARD, *Sword, Miter and Cloisters. Nobility and the Church in Burgundy, 980–1198*, Ithaca/London, 1987, p. 340–351.

6) Dominique BARTHÉLEMY, *Les deux âges de la seigneurie banale. Coucy (XI^e–XII^e siècles)* (*Histoire ancienne et médiévale* 12), Paris 1984 ; Jean-François NIEUS, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France. Saint-Pol, 1000–1300* (*Bibliothèque du Moyen Âge* 23), Bruxelles 2005.

7) *Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, éd. par Nicolas DESSAUX, Paris/Lille 2009 (notamment Gérard SIVÉRY, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandre et de Hainaut au XIII^e siècle*, p. 15–30). Sur les comtesses de Flandre, commode revue de Karen S. NICHOLAS, *Countess as Rulers in Flanders*, in : *Aristocratic women* (cité n. 3), p. 111–137.

8) Michel PARISSÉ, *Deux princesses douairières en Lorraine au XII^e siècle*, in : Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine et son temps (1186–1246). Actes du colloque de Lusignan (8–10 novembre 1996) (*Civilisation médiévale* 5), Poitiers 1999, p. 71–79 (sur Agnès de Champagne, comtesse de Bar, et Berthe de Souabe, duchesse de Lorraine) ; Jean-Louis KUPPER, *Mathilde de Boulogne, duchesse de Brabant (morte en 1210)*, in : *Femmes, mariages, lignages, XII^e–XIV^e siècles. Mélanges offerts à Georges DUBY* (*Bibliothèque du Moyen Âge* 1), Bruxelles 1992, p. 233–255 ; *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg. Etudes sur la femme, le pouvoir et la ville au XIII^e siècle*, éd. par Michel MARGUE (*Publications du CLUDEM [Centre Luxembourgeois de Documentation et d'Études Médiévales]* 7), Luxembourg 1994 (spécialement dans ce volume : Michel MARGUE, *Ermesinde. Notice biographique*, p. 11–27 ; Id., *Ermesinde, comtesse de Luxembourg. Questions nouvelles pour une réinterprétation de son règne*, p. 181–210 ; Kurt-Ulrich JÄSCHKE, « *Ermesendis comitissa* ». Zur Stellung von Frauen in der Politik während des 12. und 13. Jahrhunderts, p. 275–309). Je remercie Michel Pauly de m'avoir permis un accès aisé à cet ouvrage.

I. LES GOUVERNEMENTS FÉMININS : NOMBRE ET DURÉE

L'analyse porte donc sur les « régences »⁹⁾ féminines, telles que permet de les connaître la documentation diplomatique, complétée par les sources narratives qui révèlent çà et là la part prise par une dame dans le jeu politique. Si l'on cherche à prendre la mesure du fait historique de ces administrations entre 1150 et 1250, une période se détache : la première moitié du XIII^e siècle, marquée par la carrière de Blanche de Castille (1188–1252). Une année significative en ce temps est celle de 1226. C'est à cette date que la mère de saint Louis accéda au pouvoir pour presque une décennie. En Flandre, Jeanne « de Constantinople » (morte en 1244) dirigeait seule pour une année encore sa principauté, en l'absence de Ferrand de Portugal défait à Bouvines. Dans le Ponthieu, la comtesse Marie, soumise à la même pression capétienne, avait enfin pu hériter en 1225 de son comté qu'elle administra jusqu'en 1231¹⁰⁾. En Bourgogne, la duchesse Alix de Vergy (1183–1251) avait dépassé le milieu de sa longue et principale régence (1218–vers 1230). Dans le Nivernais, Mahaut de Courtenay, « la grande » (vers 1185–1257), achevait les quatre années d'administration consécutive à son premier veuvage en se remarquant à Gui de Forez (qui la laissera veuve en 1240 et à nouveau seule au pouvoir jusqu'à sa mort)¹¹⁾. Dans une position proche à bien des égards, Ermesinde de Luxembourg (1186–1247), qui avait perdu cette année-là son second mari, le duc Waleran de Limbourg, entamait un glorieux veuvage d'une vingtaine d'années. Au sein de ce panorama, la Champagne peut faire figure d'exception, mais on remarque à son propos que le berceau familial, le comté de Blois, était depuis 1218 entre les mains de la comtesse Marguerite (vers 1170–1230) et que les territoires champenois sortaient à peine en 1226 du gouvernement de Blanche de Navarre (1180–1229), qui avait duré 21 ans entre 1201 et 1222. Au début du deuxième quart du siècle, la France politique est, au moins dans son tiers nord-est, une France féminisée. Evoquant les deux Blanche, on a pu parler du « temps des grandes régences » : formule assurément exacte et point limitative.

Le demi-siècle précédent mériterait la même qualification. Bien des principautés citées y avait connu une administration féminine : la Bourgogne entre 1162 et 1165 au temps de Marie de Champagne (vers 1128–vers 1190) ; la Champagne de 1181 à 1187, puis de 1190 à 1197, à l'époque de Marie de France (1145–1198). On note ici que la principauté des Thibaudiens a été entre 1181 et 1222 presque continuellement dirigée par des femmes. La seigneurie de Coucy est administrée de 1190 à 1197 par Alix de Dreux (morte en 1217). Un peu plus tôt, entre 1170 et 1174 environ, le comté de Bar fut dirigé par Agnès de Champagne (vers 1138–1207). A ces seuls rappels, le caractère féminin de nombreuses administrations

9) Rappelons après MARGUE, Ermesinde (cité n. 8), p. 210, n. 120, et bien d'autres que « le terme (de régence) n'existe pas au XIII^e siècle et n'appartient qu'au siècle suivant ».

10) Recueil des actes des comtes de Ponthieu (1026–1279), éd. par Clovis BRUNEL (Documents inédits sur l'Histoire de France), Paris 1930, p. VII.

11) Sur la situation précise de Mahaut en 1226, PETIT, Histoire (cité n. 4), vol. 4, p. 36.

pourrait paraître moins net qu'après 1200. En réalité, si l'on ajoute aux noms cités ceux de femmes connues pour leur influence forte et durable, comme Ide de Carinthie, comtesse de Nevers (vers 1120–1179), Berthe de Souabe, duchesse de Lorraine (vers 1125–1194/1195) ou encore la reine Adèle (1140–1206), c'est bien tout le siècle menant de la II^e à la VII^e Croisade qui mérite d'être pris en considération.

Cette liste de personnalités féminines au pouvoir autorise déjà une série de remarques. Une première tient au fait que le gouvernement de princesses ne saurait passer pour un phénomène exceptionnel. Dans ces conditions, il ne convient pas d'isoler certains cas plus en vue. Rien n'autorise à donner à la situation de Blanche de Castille un caractère aussi rare qu'on ne l'a parfois fait. Les contestations que la reine-mère a subies entrent dans le cadre traditionnel des phases d'affaiblissement des pouvoirs dans les temps de transmission héréditaire. L'aspect relativement habituel des gouvernements féminins s'augmente du fait que ces grandes dames étaient largement apparentées. On a souligné la coïncidence des noms de Blanche de Navarre et de Blanche de Castille, leur commune origine espagnole et leur cousinage. Mais c'est la quasi-totalité des princesses citées qui s'identifient comme des proches parentes. Un arbre généalogique des descendants de Louis VII et d'Aliénor, d'une part, et de Thibaud II de Champagne et Mathilde de Carinthie, de l'autre, les regrouperaient presque toutes. La première chronologiquement des princesses citées, Ide de Carinthie, comtesse de Nevers, étaient tante de la duchesse Marie de Bourgogne, de la comtesse Agnès de Bar, de la reine Adèle de France et, par alliance, de la comtesse Marie de Champagne. Parmi ses petites-nièces, directes ou par alliance, l'on compte Marie de Flandre et Blanche de Navarre.

Ces liens de parenté déterminaient toutes sortes de relations. Ces grandes dames se rencontraient à l'occasion des cérémonies familiales ou féodales¹². Certaines organisèrent ensemble des déplacements : Mathilde de Boulogne et Marie de Champagne, comtesse de Flandre, partirent toutes deux en 1196 en pèlerinage à Saint-Gilles-du-Gard¹³. Entre elles, des sentiments d'estime et d'amitié sont perceptibles¹⁴. Sans nul doute rivalisaient-elles : au sacre de saint Louis en 1226, les comtesses de Champagne (Blanche) et de Flandre (Jeanne), tante et nièce, se querellèrent, chacune entendant tenir l'épée royale durant la cérémonie¹⁵. Les sigillographes ont aussi noté la généralisation vers 1190 des contre-sceaux féminins,

12) Marie de France, comtesse de Champagne, reçoit à Noël 1184 sa belle-sœur la reine Adèle de France et sa demi-sœur Marguerite, veuve du roi Henry le Jeune. Edmond-René LABANDE, *Les filles d'Aliénor d'Aquitaine. Étude comparative*, in : *Cahiers de civilisation médiévale* 29 (1986), p. 101–112 (p. 103).

13) KUPPER, Mathilde (cité n. 8), p. 239.

14) La proximité associant Blanche de Navarre et sa tante par alliance la reine Adèle de France (morte en 1206) a été souvent rappelée. Voir par exemple PETIT, *Histoire* (cité n. 4), vol. 3, p. 222–223, n. 1.

15) Gérard SIVÉRY, *Blanche de Castille*, Paris 1990, p. 128. Cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire* (cité n. 3), vol. 4, p. 212.

ceci en un laps de temps très bref, peut-être de deux à trois ans¹⁶. Ce contexte permet d'estimer les gouvernements féminins comme moins extraordinaires à conduire qu'on ne l'a écrit. Mais quelles situations amenaient certaines femmes nobles à exercer la direction de leurs seigneuries ?

II. TYPOLOGIE DES POUVOIRS FÉMININS

II.1. Les héritières

Le premier cas est celui des princesses amenées par héritage à l'exercice, au moins théorique, du pouvoir. Il s'agit essentiellement de filles uniques, d'aînées de sœurs ou de survivantes à des frères décédés. La situation, même inconnue entre 1150 et 1250 dans la dynastie royale et les grandes principautés placées au cœur de cette étude, est relativement courante. Elle s'observe par exemple dans le comté de Flandre, sur lequel régnèrent Jeanne de Constantinople (1200–1244), puis sa sœur Marguerite (morte en 1278). Les comtés de Nevers, Auxerre et Tonnerre furent durablement sous l'autorité de Mahaut « la grande » (vers 1187–1257), héritière de sa mère Agnès et qui transmet ses domaines à une arrière-petite-fille de même prénom ; une charte la qualifie de *vera haeres et capitalis domina comitatus Nivernensis*¹⁷. Marguerite, comtesse de Blois (morte en 1230), hérita en 1218 d'un frère, puis d'un neveu décédés ; une fille unique lui succéda dans ses possessions¹⁸. Pour le centre de la France, l'historiographie a fait connaître les cas contemporains de Denise de Déols (1173–1206/1207), héritière de son père Raoul VI en 1176, et de Mathilde, successeur en 1171 de son grand-père seigneur de Bourbon¹⁹. Leur carrière se rapproche de celles des comtesses de Saint-Pol, Elisabeth Candavène (1179–1240/1247), et de Ponthieu, Marie (vers 1195–1250) ; cette dernière laissa elle-même quatre filles, dont l'aînée, Jeanne, lui succéda. En Lotharingie sont connus les cas de Gertrude de Dabo (vers 1205–1225) et d'Ermesinde de Luxembourg²⁰. Parmi ces princesses, l'on pourrait être tenté de distinguer les très jeunes héritières, comme Denise de Déols (à trois ans), Jeanne de Flandre (à quatre ans), Mahaut (à huit ans) ou Ermesinde (à dix ans), de figures plus expérimentées comme les comtesses de Ponthieu et de Saint-Pol (entre 20 et 30 ans) ou encore Marguerite de Blois,

16) Arnaud BAUDIN, Les pratiques sigillaires féminines au XII^e siècle. L'exemple de Mathilde de Carinthie et d'Alix de Courtenay, in : Les sceaux, sources de l'histoire médiévale en Champagne, éd. par Jean-Luc CHASSEL, Paris 2007, p. 41.

17) LESPINASSE, Le Nivernais (cité n. 5), vol. 2, p. 198.

18) Jean GOUGET/Thierry LE HÊTE, Les comtes de Blois et de Champagne et leur descendance agnatique, Saint-Sébastien-de-Morsent 2004, p. 104.

19) Guy DEVAILLY, Le Berry du X^e au milieu du XIII^e siècle (Civilisations et sociétés 19), Paris 1973, p. 438 sq.

20) Sur la première, Michel PARISSÉ, Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale. Les familles nobles du XI^e au XIII^e siècle, Nancy 1982, p. 94–95 et 229–232.

presque quinquagénaire lors de son accès à la tête du comté²¹). Mais l'important ne paraît pas là.

Comment se présentent les gouvernements et les vies de ces héritières ? Les données rassemblées ne fournissent pas une image heureuse. Un cas exemplaire des situations subies est celui de Denise de Déols, née en 1173, héritière à trois ans de l'importante seigneurie berrichonne. Celle-ci était sous la surveillance d'Henri II Plantagenêt qui fiança l'enfant, gardée à Chinon, à un Anglais, mort jeune, avec lequel elle ne vécut pas. Vers 1190, Richard Cœur de Lion la remaria à un de ses fidèles, André de Chauvigny, qui perdit son souverain et seigneur en 1199 et dut désormais compter avec Philippe Auguste. Pire, leur union fut attaquée pour consanguinité par les moines de Déols. Les époux la sauvèrent auprès d'Innocent III en alléguant de longues années de vie commune et de nombreux enfants. Mais, en 1202–1203, André mourut prisonnier de Jean sans Terre, peut-être assassiné. Veuve, Denise se remaria avec Guillaume de Sancerre, mais disparût peu après, à 33 ou 34 ans. Ce fut une existence, a-t-on écrit, menée de crise en crise²²).

Certes incessantes, les tribulations de Denise de Déols n'ont dans le détail rien d'exceptionnel, notamment en ce qui concerne les aspects matrimoniaux. Ces fillettes à châteaux et domaines étaient le jouet des ambitions des puissants, qui les mariaient à leur guise. Les cas lorrains sont spécialement connus²³). Ermesinde de Namur-Luxembourg, née en 1186, sorte d'enfant du miracle, fut *adhuc lactentem*²⁴) promise au comte Henri II de Champagne, qui l'emmena avec lui dans son pays et la garda cinq ou six ans, avant, changeant de politique, de la restituer à sa famille²⁵). Orpheline en 1196, elle épousa Thiébaud, comte de Bar, quadragénaire qui en était à son troisième mariage. Le sort de Gertrude de Dabo ne fut pas plus facile : à peine née, cette fille unique fut fiancée (en 1206), puis mariée au médiocre Thiébaud de Lorraine, mort dès 1220, peut-être empoisonné par Frédéric II. Attentif à son considérable patrimoine, le comte Thibaud IV de Champagne l'épousa sans délai, avant de la répudier trois ans plus tard. Simon de Linange le remplaça auprès de la princesse, qui disparut en 1225. On ajoutera que la permanence de ces mariages

21) Marguerite de Blois avait été dix ans, entre 1190 et 1200, comtesse de Bourgogne aux côtés d'Otton de Hohenstaufen.

22) DEVALLEY, *Le Berry* (cité n. 19), p. 437–439. Le cas de Denise de Déols est comparé à celui de Mathilde de Bourbon.

23) Voir aussi le premier mariage de Mahaut de Nevers en 1199, ravie par Hervé de Donzy à son père et rival Pierre de Courtenay qui tenait le comté du chef de sa fille : *rapuit violenter Mathildem filiam ejus quam genuerat ex comitissa Nivernensi* (éd. par Martin BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules et de la France* 13 : Contenant le suite des monuments des trois règnes, de Philippe I, de Louis VI dit le Gros, et de Louis VII surnommé le jeune, depuis l'an 1060 jusqu'en 1180, Paris 1869, p. 706), cité par DE LESPINASSE, *Le Nivernais* (cité n. 5), vol. 1, p. 408.

24) MARGUE, Ermesinde (cité n. 8), p. 13.

25) Aux articles du volume Ermesinde (cité n. 8), ajouter Michel BUR, *Noblesse transfrontalière et succession namuroise. Le comté de Champagne dans le diocèse de Reims au XII^e siècle*, in : Michel BUR, *La Champagne* (cité n. 3), p. 239–258 (p. 253–254).

arrangés n'étaient pas garantie, en ce temps où demeurait l'interdit étendu jusqu'à la septième génération. Si Denise de Déols, Mahaut de Nevers (avec Hervé de Donzy²⁶) et Elisabeth Candavène surent éviter la séparation de leur couple, Alix de France, dame de Courtenay²⁷, Mathilde de Bourbon²⁸ et Gertrude de Dabo la subirent.

Un fait frappant est le nombre de mariages contractés par ces princesses. Toutes, même au cours de vies brèves, furent deux ou trois fois mariées (ou fiancées) et souvent veuves de ces époux. Un schéma socio-matrimonial se dégage souvent : au premier mari, souvent père des héritiers et demeurant l'objet privilégié des actes de commémoration liturgique²⁹, succède, souvent sans délai³⁰, un second époux voué à épauler la *vera haeres* dans la défense de la seigneurie. Parmi ces deuxièmes maris se repèrent souvent des cadets de famille ambitieux et « sans terre », voire des aventuriers³¹.

A ces indices de vies complexes et ballotées se superposent des constatations sur le résultat fréquemment infortuné de ces gouvernements féminins. Il est cependant deux cas contemporains pour lesquels les historiens concluent favorablement. Mahaut de Courtenay, comtesse de Nevers (vers 1185–1257), « régente » de 1222 à 1226, remariée en 1226, à nouveau veuve en 1240, fut l'incarnation du Nivernais féodal, fermement maintenu³². Ermesinde de Luxembourg (1186–1247), après ses premières années marquées par l'influence champenoise et barroise³³, s'imposa aux côtés de son second mari Waleran de Limbourg, épousé en 1214. Veuve en 1226, elle mena une politique réussie, résistant à son

26) LESPINASSE, Le Nivernais (cité n. 5), vol. 2, p. 22–23, 50, 58.

27) Allusion à son premier mariage (1178) avec Guillaume I^{er}, comte de Joigny. Cité par BAUDIN, Les pratiques (cité n. 16), p. 42. Alix, remariée en troisièmes nocés au comte d'Angoulême Adhémar Taillefer, eut pour fille et héritière la reine Isabelle d'Angleterre, dont les avatars matrimoniaux auprès de Jean sans Terre et Hugues de Lusignan sont connus.

28) Premier mariage avec Gaucher de Salins. DEVALLEY, Le Berry (cité n. 19), p. 437.

29) Fait bien remarqué à propos de Mahaut de Nevers. Voir LESPINASSE, Le Nivernais (cité n. 5), vol. 2, p. 201 et 223.

30) Un remariage rapide (dans les deux ans) est connu dans les cas de Marie de Ponthieu (Recueil des actes [cité n. 10], p. VII), de Denise de Déols, de Mathilde de Bourbon (après divorce). Ermesinde de Luxembourg semble ne pas avoir attendu trois mois pour se remarier (en 1214).

31) Terme suggéré par exemple par la carrière de Jean de Béthune, troisième mari (épousé à 49 ans) d'Elisabeth Candavène, comtesse de Saint-Pol. Cf. NIÉUS, Un pouvoir (cité n. 6), p. 160 qui parle après Alain Derville de « soldat perdu ». Le second époux d'Ermesinde de Luxembourg, Waleran de Limbourg paraît à Michel MARGUE (Ermesinde [cité n. 8], p. 19) un exemple des « jeunes » à la carrière décrite dans l'article classique de Georges Duby.

32) « Il n'y a peut-être pas d'actes nivernais où son nom ne figure pas depuis 1200 jusqu'en 1257 » écrit DE LESPINASSE, Le Nivernais (cité n. 5), vol. 2, p. 241.

33) Pendant ses années aux côtés de son premier mari Thiébaud de Bar (1197/1198–1214), elle semble avoir été sous l'influence de sa belle-mère Agnès de Champagne, comtesse de Bar (morte en 1209).

beau-fils Waleran de Montjoie et laissant à sa mort à son fils Henri V un comté puissant et étendu³⁴).

Mais, face à ces succès, combien de cas d'affaiblissement pour les comtés et seigneuries tombés en quenouille : déclin des seigneuries de Déols et de Bourbon, démembrement des comtés de Saint-Pol et de Ponthieu, aux prises avec la monarchie capétienne conquérante. Dans le comté de Blois, le gouvernement de Marguerite est impuissant à entraver un effacement prononcé. En Lorraine, la fin de Gertrude de Dabo en 1225 signifie l'extinction de sa lignée et la dispersion de son héritage. En Flandre, quel que soit l'éclat de certaines décisions, c'est un affaiblissement qui résulte du règne de la comtesse Jeanne (1200–1244). Entre 1150 et 1250, les réussites politiques féminines ne sont généralement pas du côté des dames héritières. Aliénor d'Aquitaine n'en est pas le seul exemple.

II.2. Une situation particulière : les Croisades

Une autre situation de princesses au pouvoir tient aux responsabilités exercées en l'absence de leur mari (ou de leur fils). Les raisons de l'éloignement des hommes sont diverses : parmi celles-ci, l'exil et la captivité. Après Bouvines, Ferrand de Portugal, comte de Flandre, demeura treize ans emprisonné, laissant le gouvernement à son épouse, la jeune Jeanne « de Constantinople ».

Mais ce qui amena tant de princesses à diriger fut le départ des chefs de lignée en croisade et la remise de l'administration aux épouses ou à d'autres femmes de la famille, requises naturellement comme protectrices des héritiers mineurs³⁵). Durant la deuxième Croisade, en l'absence de Thierry d'Alsace, Sibylle d'Anjou, comtesse de Flandre, dirigea le pays entre juin 1147 et avril 1149³⁶) ; leur fils Philippe, né en 1142, était âgé d'environ cinq ans au départ du prince. Même situation pour Ide de Carinthie, comtesse de Nevers, dont le fils aîné avait trois ans quand son époux Guillaume III s'en alla. Marie de France veilla sur la Champagne lors de la seconde expédition d'Henri I^{er} le Libéral en 1179–1180. Régente pour son fils mineur Henri II (né en 1166) en 1181–1187, elle retrouva une situation

34) Durant toute la période 1226–1247, note Michel Margue, « elle ne cesse de diriger son pays ». MARGUE, Ermesinde (cité n. 8), p. 208.

35) Lors de la discussion suivant cette communication, le professeur Stefan Tebruck (Université de Gießen) a suggéré que, dans l'Empire, l'inclination naturelle des nobles croisés avait été de remettre le pouvoir à des membres masculins de la famille (des frères généralement), à des ministériaux ou encore à l'évêque du lieu, plutôt qu'aux femmes. Cette remarque invite à une analyse fine des différentes situations familiales des princes croisés. Hugues III de Bourgogne partant en Orient en 1190 laissa le gouvernement à son fils aîné Eudes III et non à Béatrice de Viennois. Celle-ci était sa seconde épouse et Eudes, fils d'Alix de Lorraine, avait 24 ans. PETIT, Histoire (cité n. 4), vol. 3, p. 53–54, 87 et pièce jointe n° 850.

36) Thérèse DE HEMPTINNE/Michel PARISSÉ, Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Biographie et actes, in : Annales de l'Est 43 (1991), p. 83–113, p. 98–99 et 105.

comparable de 1190 à 1197 ; croisé et non marié, Henri II laissait alors pour héritier son jeune frère Thibaud, né en 1179. En 1190, Philippe d'Alsace, cité plus haut, confia à Mathilde de Portugal, « la reine », la *custodia* et la *protectio* du comté de Flandre³⁷). On notera que, dans ce cas, le couple était sans enfants. Lors du même grand passage, Philippe Auguste préposa au royaume, non pas son épouse Isabelle de Hainaut, décédée en mars, mais sa mère la reine Adèle ; le futur Louis VIII avait alors trois ans³⁸). En 1197, Mathilde de Boulogne, duchesse de Brabant, mère d'une fille de six ans alors unique, reçut l'autorité sur ce pays : *Mathilden ducissam Lovaniensem, dum viro suo Jherosolimis peregrinante, sola dominaretur in terra*, affirme une charte de Gembloux³⁹).

Rien de différent ne s'observe après 1200. Marie de Champagne, comtesse de Flandre, gouverna du départ de son bien-aimé Baudouin VI en avril 1202 à celui de sa propre expédition début 1204. Catherine de Clermont-en-Beauvaisis administra la seigneurie pendant la croisade de Louis de Blois, qui mourut à Andrinople. En l'absence en 1238–1241 de son second mari Guy de Forez, Mahaut de Nevers continua à diriger le comté, veillant sur son petit-fils héritier Gaucher de Châtillon, encore mineur. Quant à Blanche de Castille, elle tint une dernière fois les rênes du pouvoir royal en l'absence de saint Louis parti à la VII^e Croisade et accompagné, remarquons-le, de Marguerite de Provence. Les enfants du couple étaient alors fort jeunes. Durant le même épisode, Alix de Vergy, duchesse douairière de Bourgogne, exerça aussi ses ultimes responsabilités.

Il n'y a donc pas lieu de douter que les années de croisades furent l'occasion pour de grandes dames d'exercer d'importantes fonctions. Jean-Louis Kupper a montré combien Mathilde de Brabant marqua ses mois de gouvernement par des décisions de forte portée. Pourtant, des observations individualisées signalent des limites à leur capacité de décision. Ide de Nevers en 1147–1149 semble placée sous la garde (*custodia*) de Suger, alors en charge de la royauté. L'abbé est présenté dans une missive de la comtesse comme son seigneur (*domino suo*)⁴⁰). La comtesse Marie de Champagne ne fait rédiger que peu de chartes (et de

37) KUPPER, Mathilde (cité n. 8), p. 242 (d'après Gislebert de Mons, cap. 147). On l'appelait reine en raison de ses prestigieuses origines portugaises (elle était fille du premier roi Alphonse I^{er}). Sans enfants de Philippe d'Alsace, mort à Acre en 1191, et sans postérité, elle fut épousée, puis bientôt répudiée (1193–1195) par le duc Eudes III de Bourgogne. PETIT, Histoire (cité n. 4), vol. 3, p. 91–93.

38) Durant la Troisième Croisade, Alix de Dreux, dame de Coucy, exerça aussi la direction de la seigneurie. BARTHÉLEMY, Deux âges (cité n. 6), p. 411.

39) KUPPER, Mathilde (cité n. 8), p. 242.

40) Martin BOUQUET, Recueil des historiens des Gaules et de la France 15 : Contenant la suite des monuments des trois règnes de Philippe I^{er}, de Louis VI dit le Gros, et de Louis VII surnommé le Jeune, depuis l'an 1060 jusqu'en 1180, Paris 1878, p. 491, n° 21. Suger, Œuvres, éd. par Françoise GASPARRI (Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge 41), Paris 2001, vol. 2, p. 127, n° 81 (analyse). Cf. LESPINASSE, Le Nivernais (cité n. 5), vol. 1, p. 318. Jusqu'à l'année précédente (1147), le beau-père d'Ide, Guillaume II de Nevers, avait été co-régent du royaume aux côtés de l'abbé de Saint-Denis.

faible impact) pendant l'absence d'Henri le Libéral en 1179–1180⁴¹). Dans la seigneurie de Coucy, les décisions d'Alix de Dreux auront à être confirmées au retour du croisé Raoul I^{er}. Quant à la reine Adèle, c'est dûment « épaulée et surveillée » qu'elle eut à mener la régence organisée par l'*ordinatio* capétienne de 1190⁴²).

Au total, il ne paraît pas que les croisades aient en elles-mêmes, mécaniquement, conduit les femmes à un niveau inédit d'autorité. La durée brève des expéditions envisagée par les partants et la garantie par l'Église du statu quo des situations limitaient les marges de manœuvre des bénéficiaires. Mais cette conclusion, on le verra, ne signifie pas que les croisades n'aient pas joué un rôle dans la question ici examinée.

II.3. Les grandes régences : des veuves tutrices d'enfants mineurs

La situation qui correspond aux cas les plus en vue de princesses ayant laissé un nom dans l'histoire politique est celle des veuves tutrices d'héritiers mineurs. C'est dans cette catégorie que se placent non seulement les deux Blanche citées plus haut, mais aussi des personnalités, elles aussi douairières, comme Marie de France, comtesse de Champagne, Alix de Dreux, dame de Coucy, Agnès de Champagne, comtesse de Bar, Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne. Ide de Carinthie, comtesse de Nevers, en relève aussi⁴³). Des héritières à la longue vie comme Ermesinde de Luxembourg et Mahaut de Nevers, devenues veuves et tutrices, complètent leur cas.

Répetons d'abord que leur temps de pouvoir fut loin d'être négligeable : huit ans pour la plus fameuse, Blanche de Castille, sept ans pour Alix de Dreux, cinq ans pour Agnès de Bar. Parfois ce fut davantage : respectivement 15 et 21 pour les deux comtesses de Champagne, neuf ans pour Ermesinde, plus d'une dizaine pour Alix de Vergy. Ces chiffres correspondent aux époques où elles furent seules au pouvoir. Mais on doit prendre garde au fait que la fin théorique (jamais indiquée dans les textes) de leurs régences, atteinte avec la majorité de l'enfant héritier, est loin de signifier la disparition de leur influence. Une exception, cependant : celle de Blanche de Navarre, qui se retira en 1222 à l'abbaye d'Argensolles, après 21 années sans nul doute épuisantes, en tout cas mouvementées. Pour les autres, qui moururent âgées⁴⁴), tout prouve le maintien d'un poids durable sur les affaires

41) Il s'agit essentiellement de confirmations. Sur le contexte documentaire, Recueil des actes d'Henri le Libéral, comte de Champagne (1152–1181), éd. par John BENTON/Michel BUR (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), Paris 2009.

42) BARTHÉLEMY, Deux âges (cité n. 6), p. 412.

43) Ide n'est pas qualifiée de régente dans l'historiographie moderne. Mais sa position aux côtés de ses deux jeunes fils Guillaume IV, né en 1144, comte 1161–1167, et Gui, né vers 1151, comte 1167–1175, est très proche des autres princesses citées. Voir LESPINASSE, Le Nivernais (cité n. 5), vol. 1, passim.

44) Ide de Carinthie-Nevers à environ 60 ans en 1179 ; Marie de France-Champagne à 53 ans en 1198 ; la reine Adèle de France à 66 ans en 1206 ; Agnès de Champagne-Bar à 69 ans en 1207 ; Blanche de Nava-

familiales⁴⁵). Le fait a été relevé pour Ide de Nevers après 1161, Agnès de Bar après 1174, Alix de Coucy après 1197, Alix de Bourgogne après 1231, Ermesinde après 1235. Arrêtons-nous à cette dernière : de 1226 à sa mort en 1247, a-t-on écrit, « elle n'a cessé de diriger son pays : elle reçoit des hommages, arrange des contrats de mariage, prend en protection des monastères et défend ses droits contre les pouvoirs concurrents, sans parler de sa politique d'affranchissement des communautés urbaines et villageoises »⁴⁶). Relativement à la reine Blanche de Castille, n'a-t-on pas parlé de « co-royauté » avec saint Louis jusqu'à la VII^e Croisade. La forte position de ces *dominae* est d'ailleurs prouvée lorsque l'héritier, désormais installé et repartant en Orient, leur confie l'autorité, au moins nominale : c'est le cas pour la reine et pour la duchesse Alix en 1248. On parle alors de « seconde régence ».

Il y eut donc à l'époque considérée de nombreuses mères et tutrices de princes mineurs ou jeunes qui exercèrent un pouvoir décisif au sein des dynasties féodales. Au-delà de cette constatation, il vaut de s'interroger sur les conditions, spécialement familiales, de l'exercice féminin du pouvoir. L'autorité de ces princesses, en effet, n'a pas été toujours acceptée sans réticences, ni résistances.

II.4. Les cas de régences inabouties

Un cas spectaculaire est celui de Marie de Champagne, duchesse de Bourgogne du XII^e siècle. Cette sœur d'Henri le Libéral et de la reine Adèle devint veuve en 1162 du duc Eudes II. Au témoignage de la documentation diplomatique, elle tint sans partage le gouvernement du duché de septembre 1162 à avril 1165. Mais elle se brouilla vite avec son fils Hugues III, qu'elle voulait marier contre son gré à Eléonore de Vermandois. Le bras-de-fer tourna mal et le prince épousa dans ces années Alix de Lorraine, fille de la duchesse Berthe et nièce de Frédéric Barberousse. Dans une lettre datée de 1163 ou 1164, mais sans doute plus tardive d'un an, Marie s'adressait au roi Louis VII en se plaignant de « son très mauvais fils » (*pessimo filio*), [réclamant son douaire], *quae hucusque nulli alii ablata est*, se présentant comme *ejecta et exul, quondam dives, nunc quasi mendicans, quondam ducissa*,

rre-Champagne à 49 ans en 1229 ; Ermesinde de Luxembourg à 61 ans en 1247 ; Alix de Vergy-Bourgogne à 69 ans en 1251 ; la reine Blanche de Castille à 64 ans en 1252 ; Mahaut de Nevers à 72 ans en 1257. La doyenne de ce groupe semble Aliénor d'Aquitaine, morte à 82 ans en 1204.

45) Influence également très durable pour Ide de Carinthie jusqu'à sa mort en 1179.

46) Sa situation dans sa deuxième partie de carrière se synthétise ainsi (MARGUE, Ermesinde [cité n. 8], p. 208) : veuve en 1226 de Waleran de Limbourg, son deuxième mari et père d'Henri V, elle dirige ses possessions. En 1235, âge probable de la majorité d'Henri, celui-ci porte le titre de « comte de Luxembourg » dans ses actes et ses sceaux, qu'il garde toute la vie de sa mère. A partir de 1237, la comtesse et son héritier scellent ensemble plusieurs actes, puis, après son mariage avec Marguerite de Bar en 1240, Henri émet régulièrement des actes à son seul nom.

*nunc vero quasi sine potentia*⁴⁷⁾! On est là aux antipodes de la fière et contemporaine proclamation de Guillaume de Nevers en 1166, défendant sa mère, la comtesse Ide, *que nobilis est et genere et potentatu, sed et vidua*⁴⁸⁾. L'empereur lui-même intervint dans l'affaire de Bourgogne, priant le comte de Champagne de résoudre la discorde. Celle-ci s'apaisa au détriment de la douairière, privée de pouvoir, même si on la retrouve titrée duchesse en 1169 et dans les années suivantes⁴⁹⁾. Dès 1174, elle se retira à Fontevrault, ainsi qu'en informe une charte d'Henri le Libéral la qualifiant d'*olim ducissa*⁵⁰⁾, formule exceptionnelle dans la documentation du temps pour qualifier une vivante. Quand Marie mourut en 1190, le terme de duchesse n'est pas employé dans les chartes commémoratives de Hugues III⁵¹⁾. Radicale fut cette mise à l'écart d'une princesse, pourtant de haute origine, par son fils.

Une situation du même type semble avoir concerné la duchesse de Lorraine Berthe de Souabe, épouse du duc Matthieu, décédé en 1176⁵²⁾. Cette sœur de Barberousse avait montré aux côtés de son mari, épousé en 1139, une forte activité, manifestée par le nombre d'actes par elle édictés ou approuvés. A la mort de son époux, elle voulut accaparer le pouvoir : les chartes ducales de 1176 ont l'originalité d'être souscrites à la fois par le fils aîné et majeur Simon II et la duchesse-mère. Mieux, dans certains actes, la douairière est nommée la première. Cette tentative échoua, car Simon récupéra le pouvoir dès 1177. Mais l'impériale dame paraît ne s'être jamais résignée à jouer un rôle secondaire. Contre son aîné⁵³⁾, elle favorisa le puîné Ferry de Bitche, obtenant pour celui-ci en 1179 une part

47) Ed. par Martin BOUQUET, Recueil des historiens des Gaules et de la France 16 : Contenant de suite des monuments des trois règnes de Philippe Ier, de Louis VI dit le Gros, et de Louis VII surnommé le Jeune, depuis l'an 1060 jusqu'en 1180, Paris 1878, p. 68, n° 214. Analyse de la situation et des textes dans PETIT (cité n. 4), vol. 2, p. 146 et suiv. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (cité n. 3), vol. 3, p. 63–64 et PETIT (cité n. 4), vol. 2, p. 147 traduisent : « On m'a chassée et je suis en exil ; autrefois riche, maintenant presque mendiante, autrefois duchesse et maintenant conservant à peine un débris de pouvoir, je me prosterne suppliante et humiliée aux pieds de votre royale majesté [...] ».

48) LESPINASSE (cité n. 5), p. 363.

49) En 1171, elle émet avec la même titulature un acte en l'absence de son fils croisé.

50) Recueil des actes d'Henri le Libéral (cité n. 41), n° 374, p. 467–468. L'acte est adressé à *Marie, dilectissime sorori mee olim ducisse Burgundie*.

51) Pour les documents bourguignons cités, PETIT (cité n. 4), vol. 2, p. 333, pièce jointe n° 484 ; vol. 2, p. 349–350, pièce jointe n° 527 ; vol. 2, p. 360, pièce jointe n° 552 (voir aussi vol. 2, p. 414, pièce jointe n° 674–675). Actes de 1190 : vol. 3, p. 295–296, pièce jointe n° 825–826.

52) Sur ce qui suit, Emile DUVERNOY, Le duc de Lorraine Mathieu I^{er}, 1139–1176, Paris 1904, p. 14–15 et ID., Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220, Nancy 1915. Consulter également Jean DE PANGE, Ferri de Bitche, in : Mémoires de la Société d'archéologie lorraine 42 (1892), p. 51–81 (p. 54–55 sur le conflit entre les frères). En dernier lieu Georges POUILL, La maison ducale de Lorraine, Nancy 1991, p. 37–38.

53) Des indices montrent une hostilité maternelle précoce contre celui-ci. Vers 1160–1161, il n'est pas évoqué dans des chartes citant ses autres frères.

considérable du duché. Il fallut, semble-t-il, la mort du grand empereur en 1190 pour que Berthe cesse ses menées, avant sa mort survenue en 1195. L'échec ne fut ici que partiel.

Spécialement touchée, la famille ducale de Lorraine connut des heurts comparables deux générations plus tard. Les rapports d'Agnès-Thomasse de Bar, épouse du duc Ferry II (1206–1213), avec ses enfants semblent avoir été houleux dans les périodes de succession. En 1214, la *ducissa Lothoringie et marchisa* s'engagea à ne pas prendre d'autre protecteur que son fils et duc Thiébaud I^{er}. Dans un accord réalisé en vue d'apaiser « toute querelle, rancœur et discorde », elle jurait *ut bona mater, fide vera*, de favoriser son autorité et lui garantissait la succession de sa dot et de ses biens propres⁵⁴. Les rapports ne furent pas meilleurs avec le frère et successeur du duc défunt : Mathieu II (1220–1251), en juin 1220, surveillé par Blanche de Navarre et Thibaud IV de Champagne, promit de ne se livrer à aucune violence à l'encontre de sa mère⁵⁵. Même si était alors en jeu le contrôle des douaires des duchesses, la tradition historiographique lorraine a vu là le signe d'une tentative inaboutie d'Agnès pour reprendre le pouvoir au détriment d'un fils inexpérimenté⁵⁶.

D'autres exemples de successions complexes et de mères en difficulté peuvent être évoqués rapidement. Sur le théâtre oriental s'impose le souvenir de la reine Mélisende de Jérusalem, régente de 1143 à 1150, mais se heurtant à son fils Baudouin III, qui se rebella et finit par l'écarter⁵⁷. Les malheurs de Marie de Champagne, duchesse de Bourgogne, ne se sont-ils pas répétés avec sa jeune sœur la reine Adèle, écartée aussi en 1180 quand Philippe Auguste succéda définitivement à son père ? Dans ce cas, les motifs de haute politique semblent prévaloir sur les rapports mère-fils, mais les résultats se ressemblent : la souveraine, dont le douaire fut inquiété, dut fuir la cour royale et se réfugier auprès de sa famille⁵⁸. Quant aux échecs d'Agnès de Lorraine, ils sont proches de ceux subis par Elisabeth Candavène, héritière du comté de Saint-Pol, par deux fois, en 1223 et 1228, rejetée par ses fils⁵⁹.

Ces conflits, qui, on l'a vu, mettent en danger les douaires des mères en difficulté, relèvent-ils de causes purement personnelles ou bien y discerne-t-on des facteurs récur-

54) Dom Augustin CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, Nancy 1728, 1^{ère} éd., vol. 2, Preuves col. 424 et Michel PARISSÉ, *Les actes de Thiébaud I^{er}, duc de Lorraine, 1213–1220*, D.E.S., Faculté de Nancy, s. d., n° 4.

55) CALMET (cité n. 54), vol. 2, Preuves col. 430, qui commente : ceci « à cause des différends qu'ils avoient eus ensemble ».

56) Cité par Auguste DIGOT, *Histoire de Lorraine*, Nancy 1880, vol. 2, p. 49.

57) Cf. Michel BALARD, *Mélisende, reine de Jérusalem*, in : *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris 2004, p. 449–455. Il conviendrait d'analyser aussi le conflit opposant dans la famille de Guînes le comte Baudouin III à sa mère après la mort d'Arnoul II en 1220–1221. Signalé par NIEUS (cité n. 6), p. 156–157.

58) John W. BALDWIN, *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, Paris 1991, p. 39.

59) NIEUS (cité n. 6), p. 156–157 et ID., *Femmes et pouvoir au XIII^e siècle : destin d'une cousine de Jeanne de Constantinople*, in : *Jeanne de Constantinople* (cité n. 7), p. 43–53.

rents, de type structurel ? La seconde hypothèse s'impose au vu de plusieurs constatations. L'existence de fils cadets a pu perturber les rapports familiaux dans les temps de régence. Les cas de plus jeunes fils préférés à l'aîné par leur mère sont récurrents au Moyen Age et les accidents de succession laissent parfois entrevoir ces clivages : Ide de Carinthie-Nevers était sans doute plus proche de son puiné Gui que de Guillaume IV, Mélisende de Jérusalem avait une préférence pour Amaury, né en 1136, six ans après Baudouin III. En Lorraine, Berthe de Souabe soutint durablement et ostensiblement son second fils Ferry de Bitche contre Simon II. L'affection d'Aliénor d'Aquitaine pour Richard Cœur de Lion et de Blanche de Castille pour Charles d'Anjou est aussi connue. Par ailleurs, l'arrivée de jeunes épouses au côté de l'héritier a pu aussi fragiliser l'influence des douairières. Ce fut sûrement le cas en Bourgogne avec le mariage d'Hugues III et d'Alix de Lorraine. L'on songe aussi à saint Louis tirillé entre sa mère et Marguerite de Provence.

Mais le facteur principal fut certainement l'âge du fils héritier au moment où s'ouvrait la régence. Les grandes tutelles sont celles qui débutent quand l'enfant est jeune. L'exemple caricatural est celui de Blanche de Navarre dont l'enfant est posthume, ce qui conduira la comtesse de Champagne à diriger vingt et un ans son Etat. Mais d'autres cas significatifs se proposent : Hugues IV de Bourgogne a cinq ans à la mort de son père, Enguerran III de Coucy sept ans. D'autres sont à peine plus âgés : Henri V de Luxembourg a tout au plus douze ans, ce qui est l'âge aussi d'Henri I^{er} de Bar ou du futur saint Louis. Les désaccords et les tensions surgissent quand l'enfant est plus vieux et tend à atteindre la majorité féodale. Hugues III de Bourgogne, qui ne tarda pas à chasser sa mère, a 14 ans en 1162⁶⁰. Philippe Auguste, sacré l'année précédente, a 15 ans en 1180. Simon II de Lorraine a au moins 22 ans à la mort du duc Mathieu en 1176 : on gage que les prétentions de sa mère Berthe l'insupportèrent. C'était aussi l'âge des enfants peu commodes de la comtesse de Saint-Pol Elisabeth Candavène. Au total, ces régences manquées font mieux comprendre le contexte des réussites des princesses au pouvoir entre 1150 et 1250.

III. Y A-T-IL UN STYLE FÉMININ DE GOUVERNEMENT ?

Quelques silhouettes parmi ces grandes dames s'imposent⁶¹. En Champagne, Marie de France gouverna *viriliter*, a-t-on écrit⁶², son comté et le laissa à un haut niveau de puissance. Après elle, Blanche de Navarre affronta la tentative d'usurpation d'Erard de Brienne, époux

60) Dans le royaume de Jérusalem, Baudouin III avait 13 ans à la mort de son père.

61) Nous ne revenons pas sur le cas de Blanche de Castille. En dernier lieu, SIVÉRY, Blanche de Castille (cité n. 15), et Jacques LE GOFF, Saint Louis, Paris 1996.

62) Chronique de Saint-Martin de Tours, éd. par Martin BOUQUET, Recueil des historiens des Gaules et de la France 18 : Contenant la seconde livraison des monuments des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, depuis l'an 1180 jusqu'en 1226, Paris 1879, p. 293. Même terme dans celle de Robert d'Auxerre, *ibid.*, p. 262.

d'une fille du comte Henri II et triompha en s'appuyant sur des revenus considérables et en veillant à maintenir des rapports inattaquables avec le roi, menaçant. En Bourgogne, Alix de Vergy, bien que d'origine plus modeste que son époux, assura la pérennité du duché, tout comme Ide de Carinthie aux côtés de ses fils et plus tard Mahaut « la grande » dans le comté de Nevers. Dans le comté de Bar, Agnès de Champagne, qui francise son pays, prépare les grandes années du comte Thiébaud I^{er} (1190–1214)⁶³. Ermesinde de Luxembourg, qui emploie dans une charte le verbe *dominari* pour qualifier son pouvoir⁶⁴, est associée au second départ de son pays. Leur temps n'est pas associé à une impression de marasme.

On ne peut mener ici une analyse comparée de ces gouvernements. Quelques constantes méritent néanmoins d'être soulignées. Et d'abord l'implication stratégique, voire militaire, de ces princesses. Blanche de Navarre fit construire les grandes forteresses protégeant les frontières champenoises : *consilio et industria suae matris*, [le comte de Champagne] *fir-mavit castrum fortissimum quod dicitur Montesclaire in finibus Tullensis dioecesis*, signale Aubri de Troisfontaines⁶⁵. Vont-elles plus loin ? Participent-elles aux campagnes de guerre ? Michel Margue écrit d'Ermesinde que, non documentée à la tête de ses troupes, elle n'en est pas moins responsable de leurs mouvements et de leurs opérations. De fait, elle sera accusée en 1226–1227, lors du conflit avec Stavelot, d'avoir occupé et détruit des lieux fortifiés, saisi du bétail, tué un régisseur domanial⁶⁶. Mahaut de Nevers en 1248, alors douairière, fait mettre le feu aux maisons et places de la châteltenie de Lormes, tenue par son ennemi Dreux de Mello⁶⁷. On peut être plus affirmatif encore concernant Blanche de Castille, pour laquelle cette activité guerrière relevait peut-être d'une tradition espagnole⁶⁸. Sa cousine Blanche de Navarre fut assurément au commandement des troupes : selon Richer de Senones, elle incendia la ville de Nancy : (le comte de Bar et elle) *venientes apud Nanceyum ibidem pernoctaverunt ; mane facto, illud oppidum totum igni succenderunt*⁶⁹ ! Mais est-ce bien une spécificité d'outre-Pyrénées ? Une autre princesse est connue pour ses actions plus directement martiales : Ide de Carinthie, comtesse de Nevers, que l'*Historia Vizeliacensis* montre à cheval à la tête de ses *milites*, organisant elle-même l'invasion du monastère de Vézelay par des *satellites* poussés à la violence. C'est elle qui dirige l'embuscade destinée à capturer les chevaux du couvent, en vue d'éteindre le four à chaux

63) Michel PARISSÉ, Thiébaud, comte de Bar et de Luxembourg, in : Ermesinde (cité n. 8), p. 161–177.

64) Cité par MARGUE, Ermesinde (cité n. 8), p. 210. Même vocable à propos de Mathilde de Louvain (cité supra).

65) BOUQUET, Recueil 18 (cité n. 62), p. 788.

66) MARGUE, Ermesinde (cité n. 8), p. 182.

67) LESPINASSE, Le Nivernais (cité n. 5), vol. 2, p. 207.

68) Sur l'intérêt de Blanche de Castille pour les questions militaires, SIVÉRY, Blanche (cité n. 15), p. 41–42 (analyse de la lettre relative à Las Navas de Tolosa, adressée justement à Blanche de Navarre). Cf. Ursula VONES-LIEBENSTEIN, Une femme gardienne du royaume ? Régentes en temps de guerre (France-Castille, XIII^e siècle), in : La guerre, la violence et les gens au Moyen Age. Actes du 119^e Congrès du C.T.H.S., éd. par Philippe CONTAMINE/Olivier GUYOTJEANNIN, Paris 1996, vol. 2, p. 9–22.

69) BOUQUET, Recueil 18 (cité n. 62), p. 694.

servant à construire le dortoir abbatial⁷⁰). Une impression de douceur et de souplesse n'apparaît pas davantage au niveau politique. Jeanne de Flandre punit les villes incertaines ou rebelles lors de l'affaire du Pseudo-Baudouin VI, qu'elle fit d'ailleurs pendre. Henri d'Arbois de Jubainville écrit de Blanche de Navarre menant un combat sans merci avec police et espions : « sa main était partout »⁷¹ !

Un autre trait apparaît à la lecture croisée de ces vies de femmes illustres : la brutalité de leurs conflits avec certains établissements ou institutions ecclésiastiques⁷²). Le cas d'Ide de Nevers et des moines de Vézelay, illustré par une source prolixe et véhémement, vient d'être rappelé⁷³). Le chroniqueur de l'abbaye, jamais à cours d'invectives, la traite à deux reprises d'hydre et de vipère ! Mais, sur le fond, d'autres ne sont guère différents. La nièce de la comtesse de Nevers, Agnès de Champagne, comtesse de Bar, fit tour-à-tour dévaster les domaines de l'abbaye de Saint-Mihiel et de l'évêché de Verdun (1177). L'apaisement final fait allusion aux *perpetratis damnis ecclesiarum incendiis quae nos* [la comtesse et son fils Henri, dans l'ordre] *et homines nostri ecclesiae Viridunensi et prebendae fratrum intulerimus*⁷⁴). Mathilde de Brabant, qui entendait soustraire ses territoires à la Paix épiscopale de Liège, s'attaqua aux hommes et aux clercs de l'évêque (1193)⁷⁵). Ermesinde de Luxembourg eut de graves démêlés avec l'abbaye de Rebaix (à propos de Marville) et surtout, *ea volante et consentiente*, avec Stavelot : il y eut pillages et mort d'homme (1227)⁷⁶ !

70) Hugues le Poitevin, *Historia Vizeliacensis*, éd. Robert Burchard Constantijn HUYGENS, Monumenta Vizeliacensia. Textes relatifs à l'histoire de l'abbaye de Vézelay (CC Cont. Med. 42), Turnhout 1976, p. 532.

71) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire* (cité n. 3), vol. 4, p. 113, 117.

72) « Du moins envers les monastères bénédictins de type ancien », note MARGUE, Ermesinde (cité n. 8), p. 195.

73) Sur la querelle de Vézelay, lire aussi en dernier lieu Benoît BEYER DE RYKE, Sérénité et fureur à Vézelay au Moyen Âge, in : *Topographie du sacré. L'emprise religieuse sur l'espace*, éd. par Alain DIERKENS/Anne MORELLI (Problèmes d'histoire des religions 18), Bruxelles 2008, p. 91–105 (p. 102–103). A un niveau de gravité moindre, Blanche de Navarre eut des relations médiocres avec l'évêque de Troyes Hervé et fut invitée par Honorius III à respecter davantage l'épiscopat. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire* (cité n. 3), vol. 4bis, p. 601.

74) Marcel GROSIDIER DE MATONS, Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950–1301), in : *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* 30 (1921), p. 1–509 (p. 186–189). L'accord final avec l'évêque de Verdun (1179) indique : *Ego Agnes comitissa Barrensis et Henricus comes filius meus, de poenitentis et corde contrito et spiritu humiliato super his absolutionem petentes, pro restauratione fratribus quadraginta solidos super allodium Barri singulis annis constituimus [...] et sic absoluti a sententia excommunicationis fuimus [...]*, cf. CALMET (cité n. 52), vol. 6, Preuves col. 35.

75) KUPPER, Mathilde (cité n. 8), p. 243 : « Elle ferme les granges des institutions canoniales et monastiques liégeoises, s'empare de la personne d'un *villicus* de l'évêque et jette en prison le prêtre de Beauvechain, non sans lui avoir fait subir, au préalable, un épouvantable supplice : elle le fait traîner, longtemps, attaché à la queue d'un cheval [...] ».

76) MARGUE, Ermesinde (cité n. 8), p. 181–182 : « Les soldats de la comtesse et de son mambour auraient non seulement occupé et détruit les châteaux du monastère, mais aussi saisi du bétail et des hommes, tué un régisseur domanial, imposé une taille injuste, détourné les redevances en blé destiné aux moines [...] ».

Dans tous les cas, les foudres de l'Église furent brandies contre ces puissantes dames : elles firent l'objet de mesures d'excommunication et leurs terres d'interdit⁷⁷). Berthe de Souabe, la duchesse de Lorraine, pour sa part, en fut menacée en 1191 en raison de sa réticence à restituer un domaine que lui avait engagé son fils Thierry, un temps évêque élu de Metz⁷⁸). La figure biblique de la reine Jézabel réapparaît à propos d'Ide de Nevers (*illa vetus Herodias, filia Iezabel de semine Amalech*⁷⁹) ou de Mathilde de Brabant (*illa perversa alia Iezabel ducissa*⁸⁰). Mais, comme on le devine, d'autres sources contemporaines délivrent des appréciations contraires : la dernière citée n'est-elle pas honorée de la formule : *sevis seva, piis pia facit amica Mathildis*⁸¹) ? D'ailleurs, toutes ces princesses furent généreuses envers les nouveaux ordres religieux et leurs maisons.

IV. CONCLUSION

Dans leur netteté, les observations qui viennent d'être exposées autorisent à prendre position sur les caractéristiques des gouvernements féminins entre Aliénor et la reine Blanche. Les grandes dames évoquées représentent-elles un moment particulier de l'histoire des femmes au pouvoir ? Sensibles à la carrière d'une Blanche de Castille ou d'une Blanche de Navarre, certains commentateurs ont répondu par l'affirmative. Il y aurait eu vers 1200 une majoration du rôle politique des femmes, d'abord du fait d'une plus large acceptation de l'idée selon laquelle les femmes auraient droit à administrer pour leurs enfants mineurs, ensuite et surtout en raison de l'évolution structurelle des gouvernements, marquée par le développement de l'écrit administratif et le renforcement du cadre féodo-vassalique. La situation ainsi créée aurait facilité l'exercice du pouvoir par les femmes. A l'appui de cette thèse viennent les initiatives de Blanche de Navarre, ordonnatrice d'un des premiers cartulaires comtaux champenois, consignnant notamment les obligations vassaliques de la

77) Pour l'interdit, voir les cas de Mathilde de Brabant et Ermesinde de Luxembourg.

78) DUVERNOY, Catalogue (cité n. 52), p. 159, n. 148 et Cartulaire de l'évêché de Metz, éd. par Paul MARI-CHAL, vol. 1 : Le Troisième Registre des Fiefs (Bibl. nat., ms. lat. 10021), Paris 1903-1905, p. 495-496, n° 220. Cf. DE PANGE, Ferri de Bitche (cité n. 52), p. 62.

79) *Historia Vizeliacensis* (cité n. 70), p. 538.

80) *Annales de Rénier de Saint-Jacques de Liège*, s. a. 1197, cité par KUPPER, Mathilde (cité n. 8), p. 243. Le recours au contre-modèle biblique avait été fréquent au haut Moyen Âge : études classiques de Janet L. NELSON, *Queens as Jezebels. The Careers of Brunhild and Balthild in Merovingian history*, in : *Medieval Women*, ed. par Derek BAKER (Studies in Church History. Subsidia 1), Oxford 1978, p. 31-77 et Brigitte MERTA, *Helena comparanda regina - secunda Isebel. Darstellung von Frauen des merowingischen Hauses in frühmittelalterlichen Quellen*, in: *MIÖG* 96 (1988), p. 1-32.

81) KUPPER, Mathilde (cité n. 8), p. 253 n. 87 (citation tirée des *Annales Parchenses* a. 1210).

noblesse régionale⁸²⁾, ou de Elisabeth Candavène, comtesse de Saint-Pol, sous le gouvernement de laquelle croît la documentation diplomatique comtale⁸³⁾.

A ces éclairages, des nuances s'imposent. On notera en premier lieu que les situations décrites ont eu dans les siècles antérieurs leur correspondant⁸⁴⁾. La remise du pouvoir par un prince à une épouse est bien connue dans le cas de la reine Mathilde, pourvue par Guillaume le Conquérant du gouvernement de la Normandie en 1066⁸⁵⁾. Les veuves attentives à protéger le sort de leur jeune enfant sont nombreuses, depuis les impératrices Théophano et Adélaïde après 983, jusqu'à Clémence de Bourgogne, comtesse de Flandre, ou Adèle de Normandie, comtesse de Blois-Champagne. Cette dernière, fille du Conquérant, compose d'ailleurs un superbe exemple de princesse influente et décidée, longtemps écoutée par son fils Thibaud II⁸⁶⁾. Les difficultés familiales des douairières ou la préférence donnée aux fils cadets au détriment de l'aîné sont connues chez les Ottoniens ou les premiers Capétiens. La direction des opérations militaires par des princesses n'est pas exceptionnelle⁸⁷⁾, non plus que les envahissements de monastères⁸⁸⁾. En bref, les situations vécues par les princesses des années 1150–1250 et leurs comportements n'ont rien d'inédit. On les redécouvre souvent dans les derniers siècles médiévaux.

Quant au développement de la *literacy* administrative dans les années 1200, il n'est pas sûr qu'il soit spécialement dû à l'action des princesses au pouvoir. On peut estimer que, général, il se serait produit sans elles. D'autre part, l'idée d'un nouvel âge gouvernemental plus propice aux femmes va de pair avec celle d'une moindre militarisation de la société nobiliaire, d'un adoucissement des mœurs aristocratiques. Or, comme on l'a vu, de cela, les carrières des grandes dames ici examinées ne témoignent en aucune manière. Ardentes, batailleuses, vindicatives, présentes sur le front des expéditions, elles ne laissent transparaître aucun apaisement des relations politiques.

82) The cartulary of Countess Blanche of Champagne (Medieval Academy Books 112), éd. par Theodore EVERGATES, Toronto 2009.

83) Les chartes des comtes de Saint-Pol, XI^e–XIII^e siècles, éd. par Jean-François NIEUS (Atelier de recherches sur les textes médiévaux 11), Turnhout 2008 (l'éditeur attribue une quarantaine d'actes à Elisabeth elle-même).

84) Voir ainsi Dom Nicholas HUYGHEBAERT, Les femmes laïques dans la vie religieuse des XI^e et XII^e siècles dans la province ecclésiastique de Reims, in : I laici nella ›societas christiana‹ dei secoli XI e XII. Atti della terza settimana internazionale di studio Mendola, 21–27 agosto 1965 (Pubblicazioni dell'Università cattolica del Sacro Cuore. Nuova Serie 5 ; Miscellanea del Centro di Studi Medioevali 5), Milano 1968, p. 346–395 (p. 373–374).

85) The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis, éd. par Marjorie CHIBNALL, vol. 2, Oxford 1969, p. 208.

86) En dernier lieu, Kimberly A. LOPRETE, Adela of Blois. Countess and Lord (c. 1067–1137), Dublin 2007.

87) Voir dans VONES-LIEBENSTEIN, Une femme (cité n. 68), p. 11, l'évocation de la duchesse d'Aquitaine Agnès qui, en 1043, *obsedit castrum Volventum et, ut est sua consuetudo, cepit eum*.

88) Aux dires d'Orderic Vital, édition (citée n. 85), vol. 2, p. 48 et 54, la rude Mabilie de Bellème « porte atteinte aux monastères et n'hésite pas à s'y faire héberger avec une centaine de chevaliers ».

En définitive, si l'on veut dégager une spécificité du siècle 1150–1250, c'est un autre éclairage qui se propose : celui du changement produit par les croisades et l'intensification des « passages » à partir du milieu du XII^e siècle. Non que les départs multiples et renouvelés des membres masculins de la classe nobiliaire aient directement installé les femmes à la tête des maisons féodales : on l'a vu plus haut. Mais plutôt pour des raisons démographiques liées à l'accentuation de la mortalité masculine, et surtout parce que, devenues fréquentes, voire systématiques, les absences des chefs de lignée ont rendu non-exceptionnelles la remise des clefs aux femmes. A partir de là, une autonomie a pu se créer, une confiance se généraliser. Mutatis mutandis, l'on songe à la vie des campagnes françaises transformée par la Première Guerre mondiale : le départ au front des hommes a placé les femmes à la tête des exploitations agricoles. On a souvent daté de ce moment une évolution de la condition féminine.

SUMMARY: QUEENS AND PRINCESSES IN NORTHERN AND EASTERN FRANCE

Focussing on the period from 1150 to 1250, this study presents the situation and actions of women who held the position of ruler (or at the very least, administrator) of the kingdom and also of the principalities (large and small) in northern and eastern France. The first salient point is the large number and often long duration of these periods of female authority. Virtually all the territories in question experienced this phenomenon, sometimes repeatedly, and also for extended periods of time (in Champagne for 34 years between 1179 and 1221). Consequently a woman in a position of power was in no way exceptional.

There were various ways in which women attained power: by inheritance, by transfer on the departure of the husband, and also by death of their husband and consequent guardianship of the heir while the latter was still a minor. Each of these three cases represents a different situation. Women who inherited power were threatened by hierarchical superiors and appear to have been constantly faced with difficulties. In cases of transfer of authority (and in particular during crusades) the freedom of action of the recipient was very restricted. On the other hand, the most striking examples of the exercise of power (Marie of France, Blanche of Navarre, Blanche of Castille . . .) are dowager consorts protecting the interests of their minor sons. That being said, the study also demonstrates instances where the dowager ruler met with failure, in some instances being removed from power following conflicts with the heir. The power of these women frequently depended on the age of their son at the time of his father's death or departure. The younger the son, the more he was likely to accept the authority (and later the influence) of his mother. Rule by a woman does not seem to have differed in any way from that by a man. In their political activities the women were just as forceful, and even as brutal, as

men. On occasion they led military operations and were well aware of territorial strategies. Clashes with local ecclesiastical authorities were also frequent.

Taking everything together, as far as rule by women is concerned, is there a feature specific to the period 1150–1250? It appears that changes in the governing practices at this time do not explain the move by women into the area of active rule. Their family situations, their attitudes, their ways of reacting were already visible in the centuries before, and they share with men the same path in the evolution of administrative practices. On the other hand, what does characterise this century is the new climate brought about by the increase in crusades and expeditions to distant lands; this led to an exodus of men and the increasingly frequent and inevitable transfer of responsibilities to women as the effective heads of ruling houses.

V. ANNEXE : EXEMPLES DE PRINCESSES FRANÇAISES AYANT EXERCÉ DES RESPONSABILITÉS POLITIQUES ENTRE 1150 ET 1250

(en italiques, personnalités relevant du Saint-Empire)

1. Ide de Carinthie, comtesse de Nevers (*vers 1120–† 1179), femme de Guillaume III (†1161), mère de Guillaume IV (*vers 1144–1167) et Gui (*vers 1150–1175).
Comitissa Nivernensis

2. Berthe de Souabe, duchesse de Lorraine (*vers 1125–† 1194/95), femme de Matthieu († 1176), mère de Simon II (*avant 1154–1206) et de Ferri « de Bitche » († 1207)
Ducissa Lotharingorum
« Régente (?) » en 1176 au nom de son fils Simon II

3. Marie de Champagne, duchesse de Bourgogne (*vers 1128–† vers 1190), femme de Eudes II († 1162), mère d'Hugues III (*vers 1148–† 1192)
Ducissa Burgundiae
« Régente » 1162–1165

4. Agnès de Champagne, comtesse de Bar (*vers 1138–† 1207), femme de Renaud II († 1170), mère d'Henri I^{er} (*vers 1158–† 1190) et Thiébaud (*vers 1160–† 1214)
Comitissa Barrensis
« Régente » 1170–1174 au nom d'Henri I^{er}

5. Adèle de Champagne, reine de France (*1140–1206), femme de Louis VII († 1180), mère de Philippe-Auguste (*1175–† 1223)
Regina Francorum

6. Marie de France, comtesse de Champagne (*1145–† 1198), femme d'Henri I^{er} le Libéral († 1181), mère de Henri II (*1166–1197) et Thibaud III (*1179–1201)
Comitissa Trecentis
« Régente » 1181–1187 et 1190–1197

7. Marie de Champagne, comtesse de Flandre (*1173–†1204), femme de Baudouin VI († 1205), mère de Jeanne de Constantinople
Administre la Flandre 1202–1204

8. Denise, dame de Déols (*1173–† 1206/07), fille de Raoul VI († 1176), fiancée de Baudouin de Rivers († 1189), femme [vers 1190] d'André de Chauvigny († 1202/03) et [1204–1205] de Guillaume de Sancerre

9. Mathilde de Boulogne, duchesse de Louvain-Brabant († 1210), femme d'Henri I^{er} (1190–1235)

Ducissa Lovaniensis

Administre le duché 1197–1198

10. Alix de Dreux, dame de Coucy († 1217), femme de Raoul I^{er} († novembre 1190), mère de Enguerran III (*vers 1182–† 1242)

Domina Cociensis

« Régente » 1190–1197

11. Blanche de Navarre, comtesse de Champagne (*1179–† 1229), femme de Thibaud III († 1201), mère de Thibaud IV (*1201–† 1253)

Comitissa palatina Trecensis

« Régente » 1201–1222.

12. Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut (*1200–† 1244), fille de Baudouin VI de Flandre-Hainaut († 1205), épouse de Ferrand de Portugal († 1233)

Comtesse de Flandre 1204–1244

13. Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne (*1183–† 1251), femme d'Eudes III († 1218), mère d'Hugues IV (*1213–† 1272)

Ducissa Burgundiae

« Régente » 1218–1231 et 1248–1250

14. Elizabeth Candavène, comtesse de Saint-Pol (*1179–† 1240/47), fille d'Hugues IV († 1205), femme de 1^o Gaucher de Châtillon († 1219), 2^o Jean de Béthune († 1238), mère de Gui (*vers 1196–† 1226) et Hugues V (*vers 1199–† 1248)

« Régente » 1219–1223 et 1226–1228

15. Marie, comtesse de Ponthieu (*après 1195–† 1250), fille de Guillaume II († 1221), femme de Simon de Dammartin († 1239), Mathieu de Montmorency († 1250), mère de Jeanne († 1279)

« Régente » 1225–1231

16. Mathilde/Mahaut de Courtenay, comtesse de Nevers (*vers 1185–† 1257), fille d'Agnès de Nevers et Pierre de Courtenay, femme [1200] d'Hervé de Donzy († 1222) et [1226] de Gui de Forez († 1240), mère de Agnès de Nevers († 1226), grand-mère de Gaucher († 1250) et Yolande († 1252)

Comitissa Nivernensis

« Régente » 1222–1226 et 1240–1257

17. Blanche de Castille, reine de France (*1188–† 1252), femme de Louis VIII († 1226), mère de saint Louis (*1214–† 1270)

Regina Franciae

« Régente » 1226–1235